



Extrait du site : Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/projet-de-rehabilitation-de-la-residence-b-place-des>

Projet de réhabilitation de la résidence B place des Héros

- Actus - Année 2017 - Mai -



Date de mise en ligne : mercredi 16 mai 2018

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

Un état général qui n'est plus satisfaisant, des factures énergétiques trop importantes. Le bailleur social 13 Habitat a donc enclenché un projet de réhabilitation énergétique et technique des 90 logements de la Résidence B de la place des Héros à Port Saint Louis du Rhône, répartis sur 11 bâtiments.

Des objectifs de rénovation thermique et énergétique

La rénovation vise avant tout la qualité énergétique et la sécurité des bâtiments. Les travaux sur l'enveloppe du bâti conduiront aussi à donner un aspect beaucoup plus contemporain et qualitatif à la résidence qui date de 1951.

Cette rénovation porte sur 3 gros chantiers :

- l'isolation thermique et le traitement des façades, avec notamment la réparation des fissures, l'isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des volets et la fermeture des loggias
- des travaux dans les parties communes avec notamment la réfection des toitures ou encore le remplacement des portes palières
- le renouvellement du chauffage, de la ventilation mécanique contrôlée et du système électrique

Le but : des économies d'énergie

Les répercussions seront :

- une amélioration du confort et de la sécurité avec notamment un bilan énergétique largement amélioré et une classe énergétique qui évolue de l'étiquette F à B
- la requalification de la résidence

Le montant de l'opération a été évalué à 3.8 millions d'euros. Le démarrage des travaux est prévu sur le second trimestre de 2019 pour s'achever au 3ème trimestre de 2020.

Ces travaux vont entraîner une hausse de loyer. Elle a été estimée à 25 Euros en moyenne et ne concernera qu'un logement sur deux. Mais cette hausse devrait être largement compensée par la baisse des charges.

Une adhésion majoritaire des locataires

Cependant, ce projet de réhabilitation ne se fera pas sans l'adhésion des locataires et la signature d'un accord collectif. Chaque locataire, s'il est contre ce projet, devra le manifester auprès du bailleur social par écrit dans les 2 mois à compter du 14 mai 2018. Sans réponse de la part des habitants, 13 Habitat considérera que ceux-ci acceptent le projet, projet qui devra être validé par au moins 50% des locataires.

La ville de Port Saint Louis du Rhône face à ce projet, se veut être un facilitateur entre 13 Habitat, l'amicale des locataires et l'ensemble des habitants afin d'améliorer les conditions de vie de chacun.